# Conseil de quartier La Beouzo

*Compte-rendu de la réunion du 17 avril 2021*

**Présents :** Sonia Arfaoui, Franck Fédou, Didier Fonteneau, Delphine Lichtman, Michel Anton, Emilie Brun, Benoît Perrichet

**Excusés :** Sandrine Fédou, Aurélie Lorthe,

**Absents** Benoît Guérin, Jean-Luc Barba, Noëlle Debray, Jérémie Monin-Baroille,

## Lexique :

PAV : Point d'Apport Volontaire
CQ : Conseil de Quartier

## Revue des sites de PAV proposés par le Muretain Agglo

Lors de la réunion de conseil de quartier du 27 mars 2021, le conseil de suivi a demandé à notre conseil de quartier de se positionner quant aux propositions du Muretain Agglo dans le document "Projet d'optimisation des collectes sélectives".

Après avoir étudié le document lors de la réunion du conseil de quartier du 10 Avril 2021, les membres ont décidé de visiter les sites retenus pour mieux appréhender l'environnement de chacun.
Voici les conclusions et les positions retenues par les membres du conseil de quartier présents :

## 1. Site "C" Impasse du Vigné

Site non visité par les membres du CQ
Validation du PAV proposé par le Muretain Agglo sur plan.

## 2. Site "G" Ecole de la Béouzo

Le site proposé est discuté avec les membres du CQ présents. Un autre emplacement aménagé à l'origine pour les conteneurs Verre a été proposé, devant les habitations. Les membres du CQ présents ont voté pour accepter la proposition du Muretain Agglo, afin de rapprocher les points de collecte verre, papier / carton et vêtements.
Validation du PAV proposé par le Muretain Agglo.

## 3. Site "7" Impasse Seilla / route de Bragot"

Site non visité par les membres du CQ
Validation du PAV proposé par le Muretain Agglo sur plan.

# 4. Site “15” Rond point route de Magné”

Ce site a été étudié par le CQ, mais finalement, ce site semble être dans le périmètre du CQ de Cantelauze.
Validation du PAV proposé par le Muretain Agglo sur plan.

# 5. Site 16 “Chemin Saint André”

Site non visité par les membres du CQ.
Le positionnement à l’extrémité d’une impasse ne semble pas propice à une collecte efficace. Il semble que seules la dizaine d’habitations au fond de cette impasse seront candidates au PAV.
Un positionnement sur la route de Magné entre les intersections du chemin Saint André et la route de Cantelauze serait plus adaptée. Cependant le CQ n’a pas trouvé de proposition plus opportune sur cette section sans aménagement de voirie.
Par défaut, validation du PAV proposé par le Muretain Agglo sur plan.

# 6. Site 17 “Chemin du Vigné”

Le site proposé semble correct. Il faut juste vérifier que la pose du PAV n’obstrue pas la circulation des piétons / poussettes et cycles. Il faut donc qu’il soit positionné loin de la haie basse juste après le "haricot" qui rétrécit le passage à ce niveau. Le stationnement des véhicules est possible juste à côté.
Validation du PAV proposé par le Muretain Agglo.

# 7. Site 18 “Chemin Flambanto / impasse de la Roseraie”

Les conteneurs doivent être positionnés dans l’herbe pour ne pas obstruer le passage des piétons. Le stationnement des véhicules est possible, la visibilité est bonne : Validation du PAV proposé par le Muretain Agglo.

# 8. Site 19 “Chemin des pyrénées”

Le site proposé par le Muretin Agglo présente plusieurs inconvénients :

- Il n’y a pas de stationnement possible pour les véhicules (trottoire haut),
- Le PAV se situe en sortie de rond-point et dans un virage (danger de visibilité et d’attention des conducteurs),
- Le positionnement d’un conteneur à cet endroit réduirait le passage des piétons / poussettes / cycles.

Aussi le CQ propose un autre emplacement 100 m environ plus loin, à l’intersection d’un chemin piétonnier qui relie le chemin Marial à l’impasse des boutons d’or. Sur le passage piétonnier, il semble possible de positionner un conteneur sur l’extrémité du chemin piétonnier, sans entraver la circulation des piétons / poussettes / cycles.

De plus, à cet endroit, le trottoir est incliné, et permet le stationnement minute des véhicules.
Le CQ suggère le traçage au sol d'un ou 2 emplacements de dépose minute à cet effet.

## 9. Site 20 "Chemin du petit Quinquin"

Le site proposé par le Muretin Agglo présente plusieurs inconvénients :

- Il n'y a pas de stationnement possible pour les véhicules,
- Le positionnement derrière une haie ne facilite pas la dépose des papiers / cartons.

Aussi le CQ propose un autre emplacement, à l'intersection du chemin du Petit Quinquin et de l'impasse Mozart. Sur l'espace engazonné, il semble possible de positionner un conteneur, sans entraver la circulation des piétons / poussettes / cycles.

## 10. Site 21 "Cimetière"

Site non visité par les membres du CQ
Validation du PAV proposé par le Muretain Agglo sur plan.

## 11. Site 32 "Chemin des pyrénées / Rue de l'Aubisque"

Les conteneurs doivent être positionnés dans l'herbe pour ne pas obstruer le passage des piétons. Le stationnement des véhicules est possible, la visibilité est bonne : Validation du PAV proposé par le Muretain Agglo.

# 12. Nouveau site suggéré “Impasse Marial”

La zone située entre les PAV du chemin de la Roseraie et la route de Magné est très résidentielle et aucun point de collecte n’a été prévu.
C’est pourquoi le CQ propose un PAV supplémentaire à l’intersection de l’impasse Marial et du chemin piétonnier provenant de l’impasse du Chasselas :

Les conteneurs doivent être positionnés dans l’herbe pour ne pas obstruer le passage des piétons. Le stationnement des véhicules est possible, la visibilité sur cette grande ligne droite est bonne.

# Remarques générales concernant le positionnement des conteneurs

Le CQ recommande quelques points généraux :

- Que le positionnement des containers de collecte n'entrave pas la circulation des piétons / poussettes / cycles,
- Que le stationnement des véhicules pour la dépose "minute" des papiers / cartons ne présente pas de danger pour la circulation, et que le stationnement des camions de collecte ne gêne pas la circulation dans la mesure du possible,
- Que sur chaque site de collecte papier / carton, une indication sur les points de collecte voisins soit positionnée et visible.

## Propositions du CQ à la municipalité

Lors des échanges, de nouvelles propositions ont émergées :

1. L'aménagement du chemin entre l'impasse Marial l'impasse du Chasselas aux piétons et aux cycles, permettrait de relier beaucoup plus facilement ce quartier au centre ville et ainsi promouvoir les déplacements doux sur la commune.
2. Il serait très intéressant d'installer des panneaux indicateurs de cheminements piétons et cycles pour relier les différents quartiers de la commune. Les passages entre les lotissements sont souvent méconnus des habitants de la commune et permettrait également de promouvoir les déplacements doux et valoriser les Caminous.
3. L'intersection du chemin du Vigné et du chemin du Riouvouet est une priorité à droite qui n'est pas indiquée, et du coup très peu respectée par les automobilistes. Le CQ fait 2 propositions :
    a. Indiquer cette perte de priorité par un panneau de circulation adéquat,
    b. Modifier la règle de priorité du carrefour et installer un panneau Stop au sortir du chemin du Riouvouet.
4. Rue du Parc, 2 impasses débouchent sur la rue principale qui est un long virage. La visibilité y est difficile, tant pour les automobiles que pour les piétons. A chacune de ces intersections, un aménagement de carrefour est nécessaire pour sécuriser la sortie des riverains (automobilistes et piétons) de ces impasses et ralentir la circulation des véhicules.
5. La mise en sécurité des chemins des Pyrénées et du petit Quiquin (pour la partie non aménagée entre l'impasse Mozart et la route de Fontenilles) pour les piétons semble une priorité pour les enfants du quartier qui empruntent ces voies pour se rendre à leurs arrêts de bus.

## Prochain Conseil de Quartier de La Béouzo

Notre prochaine réunion est prévue le Jeudi 29 avril 2021 à 20h30 en visioconférence. Une invitation sera envoyée par courriel quelques jours avant.